

Règlement - Courir pour Toit 2026

Challenge connecté

1. Présentation de l'évènement

Le défi sportif Courir pour Toit est un challenge national, solidaire et connecté organisé par l'association Toit à Moi. **Les dons collectés servent à la poursuite de ses missions** : loger des personnes sans-abri et les accompagner vers un nouveau projet de vie. L'évènement ne constitue pas une compétition sportive officielle mais un **défi solidaire accessible à toutes et tous**.

2. Organisateur

Le challenge connecté Courir pour Toit est organisé par **l'association Toit à Moi**, association loi 1901. (Association Toit à Moi, 34 rue Clément Bachelier, 44 400 REZE. contact@toitamoi.net).

3. Conditions de participation

Le challenge est ouvert à toute personne âgée de **16 ans minimum**. Les mineurs participent sous la responsabilité de leur représentant légal.

Les participants peuvent s'inscrire **individuellement** ou **constituer des équipes de 5 personnes** maximum.

Chaque participant doit s'inscrire sur le site [le-sportif](#) et s'acquitter de 15 euros de frais d'inscription, auxquels s'ajoutent 1,55 euro de frais liés à la plateforme.

L'inscription à l'évènement est **ferme et définitive**. Elle ne pourra donner lieu à aucune annulation ni remboursement, y compris en cas de désistement d'un participant ou d'un membre de l'équipe.

4. Dons et fiscalité

Il est possible d'effectuer **un don complémentaire** à l'association Toit à Moi lors de l'inscription.

Tout don supérieur à 5 euros ouvre droit à un reçu fiscal permettant une réduction d'impôt de 75 % du montant du don, dans la limite de la réglementation en vigueur.

Les reçus fiscaux seront envoyés en mars 2027 pour la déclaration des revenus 2026.

5. Déroulement du challenge

Le challenge se déroule sur une durée de 20 jours, du **12 au 31 mars 2026**.

Pour comptabiliser leurs kilomètres et participer au challenge, les participants doivent disposer d'un **smartphone équipé d'un GPS** et installer l'application **OuiLive**, disponible gratuitement.

Les participants sont libres de choisir leur mode de participation (course à pied, marche, vélo, roller...), leurs parcours, leur rythme, et de pratiquer seuls ou en équipe.

Des objectifs et mini-défis (kilométriques, ludiques ou créatifs) pourront être proposés ponctuellement dans l'application afin d'animer le challenge et d'augmenter le score des participants.

Aucun objectif n'est obligatoire.

6. Classement

Les scores et classements affichés dans l'application OuiLive ont une **valeur purement indicative** et ludique.

Ils ne constituent pas un classement sportif officiel et ne donnent lieu à aucune récompense ou dotation.

7. Responsabilité et aptitude physique

Chaque participant déclare participer au challenge sous sa propre responsabilité et atteste être **apte à la pratique d'une activité physique**, sans contre-indication médicale.

Aucun certificat médical n'est exigé pour participer au challenge.

L'association Toit à Moi ne pourra être tenue responsable en cas d'accident, de blessure ou de dommage de toute nature survenu durant la participation à l'évènement.

8. Assurance

L'association Toit à Moi est couverte par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'évènement. **Il appartient à chaque participant de vérifier qu'il dispose d'une assurance personnelle** couvrant la pratique d'activités sportives.

9. Données personnelles

Pour des raisons administratives, Toit à Moi collecte et conserve les données personnelles suivantes :

- Pour le suivi du challenge : nom, prénom, adresse email, nom d'équipe et nombre de kilomètres parcourus
- En cas de don supplémentaire à Toit à Moi (pour émission du reçu fiscal) : nom, prénom, adresse postale, adresse email, téléphone et montant du don.

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre de **l'organisation de l'évènement** et de la **gestion des dons**. Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers.

Les données de géolocalisation et de fréquence de participation issues de l'application OuiLive ne sont pas collectées par Toit à Moi.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer en contactant l'association à l'adresse suivante : contact@toitamoi.net.

10. Droit à l'image

Les photos et vidéos publiées par les participants dans l'application OuiLive ou sur les réseaux sociaux dans le cadre du challenge pourront être utilisées gracieusement par Toit à Moi pour la promotion de l'évènement et des actions de l'association, sur tous supports de communication, pour une durée de cinq ans.

11. Limites techniques

L'association Toit à Moi ne peut être tenue responsable des éventuels dysfonctionnements techniques liés à l'application OuiLive ou au comptage des kilomètres.

En cas de problème technique, **le support OuiLive** est accessible directement depuis l'application mobile ou par email à l'adresse suivante : support@ouilive.co

12. Acceptation du règlement

La participation au challenge connecté Courir pour Toit implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par chaque participant.